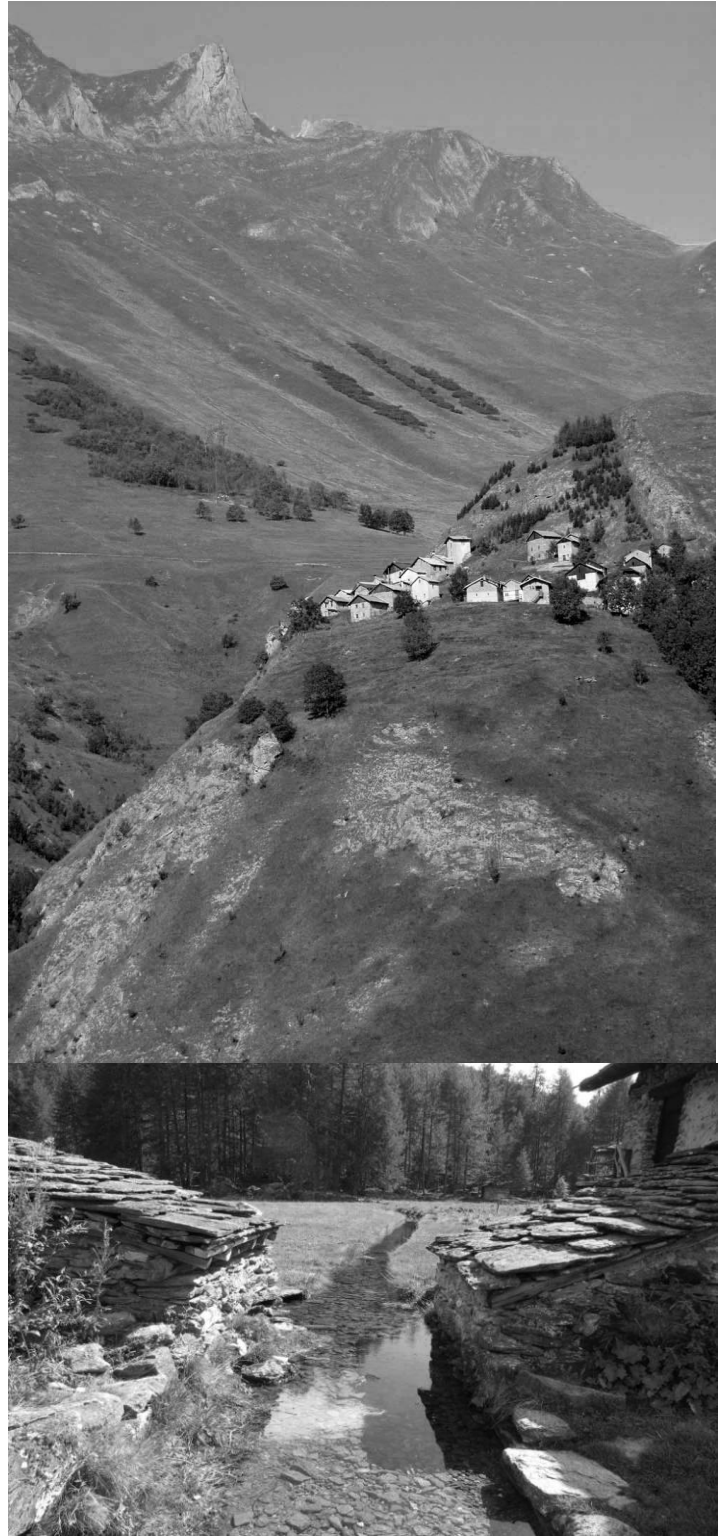


# *Vivre en Tarentaise*

*Association agréée pour la protection de la nature*

## Rapport d'activités 2011



**Assemblée générale le jeudi 8 décembre à 20H au centre Jean Moulin à Bourg Saint Maurice.**



## Le mot du président.

Chers amis les années passent et les préoccupations de notre association restent les mêmes. Les projets de construction de nouveaux bâtiments en montagne fleurissent. Plusieurs communes tentent de développer leurs remontées mécaniques en site vierge. Les tenants des loisirs motorisés mènent une lutte administrative et juridique acharnée. Parallèlement, toutes les études scientifiques montrent que le réchauffement climatique n'est pas près de ralentir. L'exploitation massive des schistes bitumineux au Canada, la recherche de pétrole autour des pôles de notre planète, les tergiversations des différents pays pour s'accorder sur des objectifs communs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> montrent qu'il sera pratiquement impossible de limiter l'élévation de température à 2°C dans notre vallée. C'est pourtant ce qui aurait permis à l'industrie du ski de perdurer grâce aux canons à neige. Les conséquences pour les pays pauvres seront bien plus catastrophiques que dans notre pays. Pendant ce temps, en Tarentaise certains élus rêvent encore de croissance et débattent de la meilleure stratégie pour capter 1% de la clientèle chinoise. Pourtant de nombreux acteurs s'accordent pour reconnaître que notre vallée doit faire porter ses efforts sur le tourisme estival. Mais il faudrait pour cela privilégier la protection de nos paysages et de

notre patrimoine, lutter contre la banalisation architecturale, soutenir une agriculture diversifiée qui entretienne mieux nos paysages, développer les transports en commun, penser à l'échelle Tarentaise et dépasser les préoccupations purement communales.

Des réflexions sont menées actuellement par l'APTV pour mieux gérer l'espace à travers un schéma de cohérence territorial. L'espace est très contraint en Tarentaise ! Il ne sera pas possible de répondre simultanément à la préservation des terrains de fauche nécessaires à l'agriculture, au développement de l'habitat individuel et des zones artisanales et commerciales...Il va nous falloir choisir ! Ne laissons pas dire qu'il y a de la place en fond de vallée ! Ce n'est pas vrai ! Une structure de gestion intercommunale du tourisme estival va peut être aussi voir le jour, mais il n'est pas certain que toutes les communes arrivent à sortir de leur vision purement communale. Vivre en Tarentaise suit ces débats et participe avec intérêt à ces travaux. A suivre...et bonne lecture.

N'oubliez pas que notre association repose sur le travail purement bénévole de quelques personnes et que faute de renouvellement des membres du bureau, elle risque d'être mise en difficulté....

## Halte au bétonnage de la montagne !

Le marché des sports d'hiver plafonne. Et pourtant chaque année, pour compenser la lente érosion du nombre de lits touristiques disponibles (les propriétaires ne veulent plus louer une fois leur investissement amorti), nos élus autorisent de nouvelles constructions au détriment des espaces naturels alors que la vallée dispose déjà de 360 000 lits touristiques.

Depuis quelques années des stations ont obtenu l'autorisation de construire des lits supplémentaires: Sainte Foy 3000, Valmorel 3000, La Tania 1500. Les Arcs envisagent de construire 3000 lits, Vallandry 600, Villaroger 650 sur un portefeuille accordé dans le passé. Aime La Plagne a déposé un dossier pour 2500 lits supplémentaires... Soit un total d'environ 15 000 lits à construire dans les prochaines années ... et Vivre en Tarentaise ne sait pas tout !

Du Mont Valaisan (La Rosière) au Vallon du Clou (Ste Foy) des projets d'extension des domaines skiables sortent des cartons. Alors que nous commençons à sentir les effets des dérèglements climatiques, certains continuent à parier sur un modèle de tourisme fortement générateur de CO<sub>2</sub> (70% des émissions sont dus au transport).



Sachant que 7,5% seulement de nos concitoyens pratiquent le ski, on va chercher de plus en plus loin une clientèle « haut de gamme » toujours plus exigeante en aménagements.

L'augmentation des prélèvements en eau potable et pour l'enneigement artificiel réduit de plus en plus la part laissée aux milieux aquatiques. Le déséquilibre entre ressource et besoins s'accroît. Alors que les moyens et la volonté manquent pour développer les transports en commun ou améliorer l'isolation des

**DES MAINTENANT NOUS DEMANDONS UN MORATOIRE DE 10 ANS SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS TOURISTIQUES ET LES EXTENSIONS DE DOMAINES SKIABLES EN TARENTAISE.**

Cette pétition que nous avons lancée un peu rapidement a connu malheureusement un succès mitigé. Pourtant nous ne regrettons rien et nous n'avons rien à retirer à ce texte qui reste d'actualité. Les associations avec lesquelles nous travaillons s'emploient à lancer un « appel pour la montagne » parrainé par différentes personnalités. Il n'est pas impossible que notre pétition les ait inspirés un peu. A suivre

### **Projet de résidence touristique au lieu dit « La Maïtaz » à Vallandry.**

Madame la Sous Préfète, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet de village vacances dont l'implantation est envisagée au lieu dit « la Maïtaz » sur la commune de Landry en bordure de la station des Arcs. Cette opération a été précédée d'une enquête publique relative à la modification du PLU de Landry. Compte tenu de la beauté du site et de son caractère préservé, notre association a déposé ses observations, comme des particuliers et d'autres associations, mais le commissaire enquêteur a rédigé un rapport ignorant complètement les arguments des opposants à l'urbanisation de ce secteur de verdure. Il est vrai que lors de la publication, notre association, occupée à d'autres affaires, n'a pas pris le temps de contester ce document qui apparaît à notre avis caricatural, mais peut être n'est-il pas trop tard pour que vos services prennent le temps de consulter les différentes contributions.

Un permis « tacite » semble avoir été délivré, mais la question de l'assainissement des eaux usées du futur village ne paraît pas avoir été résolue de façon indiscutable. Un accord sur ce sujet avec la commune de Bourg saint Maurice avait été obtenu, mais pour une surface construite bien plus faible et il y a plus de dix ans...

Ce village serait ouvert douze mois sur douze et financé à la fois par la commune et par la Société d'Aménagement de la Savoie. Dans un compte rendu de réunion, une durée d'amortissement de cinquante ans est évoquée. Nous tenons à faire remarquer ici que si le village du Club Méditerranée de Peisey Vallandry est effectivement resté ouvert en 2010 une bonne

bâtiments, on dépense des millions en infrastructures routières.

Quand s'arrêtera-t-on ? Le tourisme d'été souffre déjà de l'image d'usine à ski qui colle à la Tarentaise. Il est temps de réfléchir à un autre modèle de développement. Il est temps également de restaurer nos stations et de les adapter au tourisme estival. Un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours d'élaboration. Il doit définir les orientations d'aménagement du territoire de Tarentaise et sera soumis à enquête publique.

partie de la saison, ce fut au prix de la fermeture des autres villages de cet opérateur en Tarentaise.

Même si la relance du tourisme estival et le développement des séjours d'intersaison nous apparaissent nécessaires, il nous semble primordial d'arrêter d'artificialiser nos paysages alors que les hébergements existants ne sont utilisés que quelques semaines par an et mériteraient pour certains une sérieuse rénovation.

L'argent public devant d'être investi dans cette affaire ne serait-il pas mieux utilisé dans l'amélioration de l'existant ? Ne devrait-il pas aussi être consacré au développement d'équipements structurants permettant des animations festives, culturelles et patrimoniales ?

La question des « lits froids » doit être traitée par l'Etat en prenant en compte les conclusions du rapport « La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France » dressé en février 2010 par Mme Françoise Miquel et MM. Jacques MOUGEY et Georges RIBIERE à la demande des ministères concernés. Nous nous permettons d'attirer l'attention sur le paragraphe 5.2.5 faisant observer que les marchés de l'immobilier et du tourisme ne convergent pas et ressortissent de logiques très distinctes et que les signaux émis par le marché foncier ne conduisent pas systématiquement à choisir le mode de valorisation touristique le plus efficace sur le plan économique. Aussi les auteurs préconisent-ils d'encourager une approche globale, intégrée et professionnelle du développement touristique tant chez les collectivités publiques que chez les gestionnaires et

encouragent-ils la reconstruction « de la station sur la station ».

Ce qui nous préoccupe c'est que le dossier évoqué aujourd'hui n'est qu'un petit morceau d'un vaste puzzle comportant de nombreuses pièces. Près de 20.000 lits sont en cours de construction ou en projet en Tarentaise : 1500 lits à Tignes, 3000 à Valmorel, 3000 aux Arcs, 2500 à Aime 2000, 3000 à Sainte Foy... Or, l'Etat avait largement contribué à la rédaction de la Directive territoriale d'aménagement des Alpes du Nord prévoyant un encadrement strict de l'urbanisation en montagne. Nous n'ignorons pas que le Parlement a rendu ce document d'urbanisme non opposable, mais les

En espérant que les services de l'Etat auront à cœur de préserver le caractère de nos paysages, nous vous prions d'accepter, Madame la Sous-Préfète, l'assurance de notre considération.

Depuis, une association de copropriétaires des Arcs a déposé un recours contre le permis de construire délivré par la commune de Landry. A suivre.

## Un hôtel d'exception au bord du lac de Tignes ?

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du dossier UTN relatif au projet d'hôtel en lieu et place du CIHM. Cette énorme construction est envisagée dans un site que le document qualifie d'isolé et de cadre paysager exceptionnel... Il est bien entendu situé en bordure du lac de Tignes dont les rives sont fréquentées par les promeneurs et les pêcheurs.

La station de Tignes comme ses concurrentes est confrontée à la maturité du marché de l'or blanc qui fait que la clientèle dans le meilleur des cas stagne. D'autre part, le tourisme estival en montagne décline depuis une dizaine d'années. Cette régression est particulièrement marquée en Tarentaise où l'artificialisation des paysages est importante. Le Val Claret est un bon exemple de ce que l'on n'aurait pas du faire... Le prix des locations, même en été, est souvent inaccessible aux personnes dont les revenus sont modestes.

La commune de Tignes a bénéficié récemment d'une autorisation UTN permettant de construire 1500 lits aux Boisses à proximité du Lac du Chevril. Il est permis de se demander pourquoi le présent dossier n'a pas été évoqué à l'époque pour une éventuelle intégration... Il nous paraît légitime également de demander si cette collectivité compte présenter d'autres dossiers dans un futur proche.

Ce projet « d'hôtel d'exception », réservé à des personnes très fortunées, s'inscrit à notre avis dans une véritable fuite en avant en Tarentaise où le bétonnage de la montagne fait rage : Courchevel, Valmorel, les Arcs, Vailly, Montvalezan, Aime 2000, Sainte Foy... Où allons-nous ? Sur quoi pourra s'appuyer le tourisme futur de cette vallée dans

raisons fondamentales qui avaient conduit à son élaboration demeurent. Il apparaît plus que jamais nécessaire de sensibiliser nos élus sur les limites de la croissance perpétuelle des aménagements en montagne.

Nous vous prions, Madame la Sous-Préfète, de trouver ci-joint notre déposition à l'enquête évoquée plus haut et un article rédigé par notre association qui avait connu un certain succès dans la presse locale. Nous vous invitons également à prendre connaissance de la pétition en ligne consultable sur le lien suivant :

[:http://www.petitions24.net/sauvez\\_la\\_maitaz](http://www.petitions24.net/sauvez_la_maitaz)

l'hypothèse plausible où le réchauffement climatique viendrait à réduire notablement la pratique du ski ?

Le site que l'on envisage de construire est un site inscrit. A ce sujet on peut lire sur un site internet que l'inscription a pour objectif : *La conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt au regard des critères définis par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). L'inscription concerne des monuments naturels et des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement, soit constitue une mesure conservatoire avant un classement. En outre, elle peut constituer un outil de gestion souple des parties bâties d'un site classé en l'attente souvent d'une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Enfin, elle peut également constituer un outil adapté à la préservation du petit patrimoine rural dans des secteurs peu soumis à une pression foncière (permis de démolir obligatoire).*

*Dans les sites inscrits, l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté pour tout projet de modification, à l'exception des travaux d'exploitation et d'entretien courant. Les demandes d'autorisation de destruction sont soumises à avis conforme. Les modifications ou constructions ne font l'objet que d'un avis simple, mais l'Architecte des Bâtiments de France peut suggérer au ministre de recourir à des mesures d'urgence ou de lancer des procédures de classement s'il estime qu'une intervention menace la cohérence du site. Dans les sites inscrits, la publicité est interdite et les enseignes doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par le « service départemental de l'architecture et du patrimoine » (SDAP).*

Le projet exposé dans le dossier risque de dénaturer le site, couloir naturel entre les deux zones urbanisées des stations de Tignes et de Val Claret. La taille, la forme, le style des bâtiments envisagés n'ont rien à voir avec l'existant qui pourrait sans doute être rénové.

Malheureusement la commission UTN a donné son feu vert à cette opération. L'association Mountain Wilderness a écrit au Préfet de Savoie pour lui rappeler que différents articles de loi semblent s'opposer à la réalisation de ce projet...

### **Entre préservation de la nature et « tout ski », les communes de la Vanoise font leur choix !**

Les parcs nationaux achèvent leur refondation ; en application de la loi de 2006 et selon le modèle des parcs régionaux, des chartes doivent fixer les orientations de la zone d'adhésion (anciennement zone périphérique).

Ce ne sont pas des prescriptions ayant force de règle, mais certains élus craignent que leur simple énoncé puisse les amener à se justifier sur leurs projets, les rendre plus difficiles, voire engendrer des contentieux, notamment sur des extensions de domaines skiables ou des liaisons entre stations.

Les élus du parc de la Vanoise, dont le contraste entre le cœur de haute montagne protégé et les stations de la périphérie est très marqué, sont particulièrement soupçonneux voire virulents et annoncent très ouvertement que leurs communes n'approuveront pas la charte. Ils voudraient en fait que tous les projets réels ou supposés, anciens ou récents, d'extension de stations et d'urbanisation soient clairement annoncés et cartographiés dans la charte alors qu'ils restent très hypothétiques et soumis aux procédures de droit commun, UTN et permis de construire.

Est ce un hasard si la commune de Bonneval vient de lancer un appel d'offres pour l'étude du projet

### **Dossier UTN à Aime 2000.**

La commune d'Aime envisage de construire 53 000 m<sup>2</sup> de résidence de tourisme ou d'équipements de loisirs.

Il s'agit de redynamiser le site d'Aime 2000. La construction envisagée sur les parkings existants ne pose pas de problèmes paysagers à l'échelle du site. Mais le « paquebot des neiges » n'est pas forcément un modèle d'intégration paysagère depuis le fond de vallée. En rajoutant différentes constructions devant ou autour, on ne fera que renforcer cet îlot d'urbanisation suspendu en altitude... Sarcelles à la montagne..

Il semble en fait qu'il s'agisse de compléter l'offre touristique de loisir en dehors du ski : création d'un centre aquatique et d'un bar-bowling pour 4500 m<sup>2</sup>. Un centre des congrès est envisagé à raison de 500m<sup>2</sup>.

Aussi, l'association « Vivre en Tarentaise » espère telle que la commission UTN émettra un avis négatif au sujet de ce projet qui risque de détourner un peu plus la clientèle de nos montagnes.



récurrent de liaison avec Val d'Isère ? Au surplus, c'est le cœur du parc lui même qui serait concerné. On peut penser que cette annonce relève du test politique ou du marchandage. Les associations sous signées dénoncent une manœuvre provocatrice et invitent Bonneval ainsi que d'autres collectivités éventuellement impliquées à retirer leur projet afin de laisser la démarche d'élaboration et d'approbation de la charte du Parc national de la Vanoise se dérouler sainement sans manipulations ni interférences.

(Communiqué MW, FRAPNA, VET et VEM)

Pour financer ces équipements estimés à environ 13M€, la commune projette de vendre des droits à construire pour près de 2500 lits en tout.

On apprend au fil de la lecture que parallèlement la commune de Macôt prévoit la construction de différents bâtiments sur chacun des sites de La Plagne : 1550 lits en tout, dont seulement 400 relèvent de la procédure UTN. Est-ce que l'on sait ce qui est prévu sur les communes de Bellentre et Champagny dans le même temps ? Il semble que l'on s'approche d'une augmentation proche de 10% de la capacité d'hébergement de La Plagne... La ressource en eau une fois de plus sera mise à contribution en laissant une marge de 300m<sup>3</sup> par jour face à une limite de 5900 m<sup>3</sup> disponibles. Que se passerait-il si l'une des sources venait à être polluée ?

Ce dossier pose les questions habituelles. Le marché du ski est à maturité et l'on continue de construire de

nombreux lits en Tarentaise (au moins 15 000), mais également en Maurienne et dans d'autres massifs. On peut craindre que ces constructions récentes ne favorisent l'apparition de nouveaux lits froids et des transferts de fréquentation difficilement prévisibles au sein d'un massif. La question de l'impact sur le réchauffement climatique des déplacements longue distance générés par ce tourisme semble éludée. On note également qu'une partie importante de la croissance actuelle du parc locatif se fait en dehors des procédures UTN en « saucissonnant » les projets de façon à descendre en dessous du plafond de 13 000m<sup>2</sup>.

La station de la Plagne est éclatée en de nombreux sites. La réalisation d'équipements « indoor » peut être intéressante pour toutes les personnes qui font peu ou pas de ski. Elle peut l'être aussi pour la fréquentation estivale. Mais le site d'Aime 2000 est complètement excentré par rapport aux autres sites. Il faudra donc organiser des déplacements collectifs assez longs pour alimenter le centre aqualudique et le bowling à partir des autres secteurs urbanisés de La Plagne. Ne seront-ils pas dissuasifs ? La distance entre Aime 2000 et le fond de vallée paraît trop grande pour attirer une clientèle ayant choisi de résider ailleurs qu'en altitude. Il est permis également de se demander s'il est pertinent d'essayer de développer la fréquentation de résidences en haute

altitude dans la perspective d'un tourisme plus étalé sur l'année qui devrait tenir compte d'une grande mobilité des clients au sein de la vallée. De même la pertinence de créer un centre des congrès à 2000m d'altitude ne paraît pas évidente...D'autres centres existent déjà ou sont projetés comme à Tignes en bordure du lac. Peut-on prévoir le taux de remplissage de telles structures ? Ne faut-il pas s'attendre à devoir gérer des centres de congrès froids ? Ne seraient-ils pas plus utiles ailleurs, par exemple en fond de vallée, avec une vocation plus générale de salle de spectacle ?

En conclusion l'association Vivre en Tarentaise ne trouve pas ce projet d'aménagement très pertinent. Une position plus centrale au sein des différents villages constituant la station aurait été préférable. Le parti retenu s'explique évidemment par une logique plus communale qu'intercommunale, bien que le partage des aménagements entre Macôt et Aime semble avoir été décidé de façon concertée.. Le mode de financement ne semble pas pouvoir non plus présenter un caractère durable pour nos stations de ski. S'il est difficile de reprocher à la commune d'Aime de faire comme ses voisines, ce constat doit malgré tout interpeller les services de l'Etat sur des projets qui apparaissent comme incohérents en termes d'aménagement et d'utilisation dans le futur.

## **Evolution des statuts de la communauté de communes du canton d'Aime**

Madame la Présidente, Monsieur le Maire, nous avons pris connaissance avec inquiétude du compte rendu du dernier conseil municipal de Landry, dans lequel on envisage, si nous comprenons bien ce texte, de laisser l'initiative de la création ou de l'extension de zones artisanales de moins de trois hectares aux communes. On sait que les responsables communaux de Landry envisagent justement de créer une zone artisanale de deux hectares près de la gare SNCF en terrain plat et agricole...Elle sera visible de très loin et contribuera une fois de plus à dégrader le caractère de notre vallée. Il n'est pas exclu évidemment que d'autres collectivités de ce canton élaborent des dossiers similaires. Le fait que chaque commune puisse se réserver le droit de mener de tels projets en envisageant éventuellement de les fractionner en plusieurs étapes pourrait conduire à un accroissement du mitage de notre territoire. Cela ne nous paraît à priori pas souhaitable. Cette initiative nous semble de très mauvaise augure alors qu'un schéma de cohérence territorial est en cours d'élaboration.

Nous tenons à vous préciser que nous sommes ouverts à la discussion sur la création de

quelques zones d'activités en Tarentaise à condition qu'elles s'accompagnent d'un encadrement très strict en matière paysagère et architecturale. Nous souhaitons aussi que nos élus prennent conscience qu'il ne sera pas possible d'aménager éternellement la Tarentaise sous peine de supprimer l'activité agricole et de détruire ce qui fait encore son attrait. Il nous semble que la mutualisation intercommunale, voire inter cantonale, des retombées économiques liées aux activités commerciales et artisanale doit être envisagée d'urgence.

Aussi, nous espérons que les élus de Tarentaise auront la sagesse d'attendre que les réflexions menées par l'APTV en matière de zone d'activité aboutissent. Nous tenons à rappeler qu'un « SCOT » ne devrait pas aboutir à la juxtaposition des projets communaux.

Dans l'espoir de rencontrer votre compréhension, nous vous adressons Madame la Présidente et Monsieur le Maire chargé de l'Environnement, nos sincères salutations.

La réponse que nous avons reçue évitait le fond de notre intervention à savoir le partage des retombées économiques lié aux activités artisanales ou commerciales.

## Loisirs motorisés.

( Beaucoup de ces actions sont menées en étroite collaboration avec la FRAPNA)

### Le cas du terrain de Belvarde à Val d'Isère.

Monsieur le Maire, par un arrêté municipal du 06/07/1983, vous avez autorisé deux associations - le moto club de l'Iseran et le club 4x4 de Val d'Isère - à circuler librement avec des engins motorisés sur un terrain communal dit « derrière Belvarde » sur une surface d'environ 180 ha.

Ce terrain en nature de pelouses et de rochers est contigu au cœur du Parc National de la Vanoise, il contient des zones humides. Ce terrain a également servi aux essais 4x4 au moment des salons du 4x4 de Val d'Isère.

La loi du 03/01/1991 a rendu caduc l'arrêté municipal du 06/07/1983.

Et les divers services administratifs (notamment la DDAF) vous ont, à diverses reprises, demandé de retirer cet arrêté.

Votre municipalité bien consciente de l'irrégularité de l'arrêté de 1983, a demandé en 2007 une autorisation UTN pour permettre la libre circulation à des fins de loisirs, de tous les engins motorisés sur les 180 ha du terrain de Belvarde.

Cette demande d'autorisation UTN a été refusée en 2008 par le Préfet de Massif et vous avez alors repris l'utilisation de l'arrêté du 06/07/1983 afin de laisser circuler les engins motorisés sur cet espace.

La DDAF-DDT de Savoie a attiré, à nouveau, votre attention sur l'irrégularité de ce même arrêté de 1983.

Et finalement à l'issue d'un contentieux, le Tribunal Administratif de Grenoble par jugement du 17/05/2011 vous a enjoint de « procéder à l'abrogation de l'arrêté du 06/07/1983 ».

Nous pensons qu'il y a là un détournement d'objectif car les intérêts agricoles sur Belvarde sont quasiment nuls et la procédure de classement en « chemin rural » par simple délibération, sans enquête, du Conseil Municipal n'est pas conforme à la procédure.

De plus il semble que l'ouverture à la circulation des chemins ruraux soit maintenant acceptée que dans la mesure où ces voies du domaine privé de la commune sont carrossables, c'est-à-dire accessibles à un véhicule classique de tourisme, type Clio, 307, C4 etc.



C'est alors que par délibération du 27/06/2011, le Conseil Municipal a décidé de classer « les chemins identifiés sur la cartographie » sur le secteur Daille-Belvarde en chemins ruraux ceci « afin d'assurer le desserte des secteurs agricoles présents sur l'envers de Belvarde ».

Aussi dans ce contexte et compte tenu de la volonté permanente de conserver des espaces naturels hors de la circulation motorisée à des fins de loisirs, exprimée tant par la loi du 03/01/1991 que par nos associations, nous vous demandons Monsieur le Maire, de retirer la délibération du 27/06/2011 créant des chemins ruraux à Belvarde. Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos meilleures salutations.

## Terrain de Valmorel

La cour d'appel de Chambéry devait de prononcer le 15 novembre sur l'annulation obtenue par VET, devant le tribunal administratif de Grenoble, de l'arrêté des communes des Avanchers et de la Léchère.

**Autres affaires :** une personne condamnée pour pratique du quad à Tignes sur une voie non autorisée, a fait appel. La décision de justice a été confirmée par la cour d'appel de Chambéry. Mais le tenant des loisirs motorisés se pourvoit en cassation... A suivre

Un transport de clients en chenillette vers un restaurant d'altitude avait été condamné en première instance. La cour d'appel de Chambéry a cassé ce jugement en considérant que ce transport n'est pas une activité de loisir. Notre avocat est intervenu pour faire opposition au jugement dans la mesure où nous n'avions pas pu défendre notre point de vue lors de l'audience.

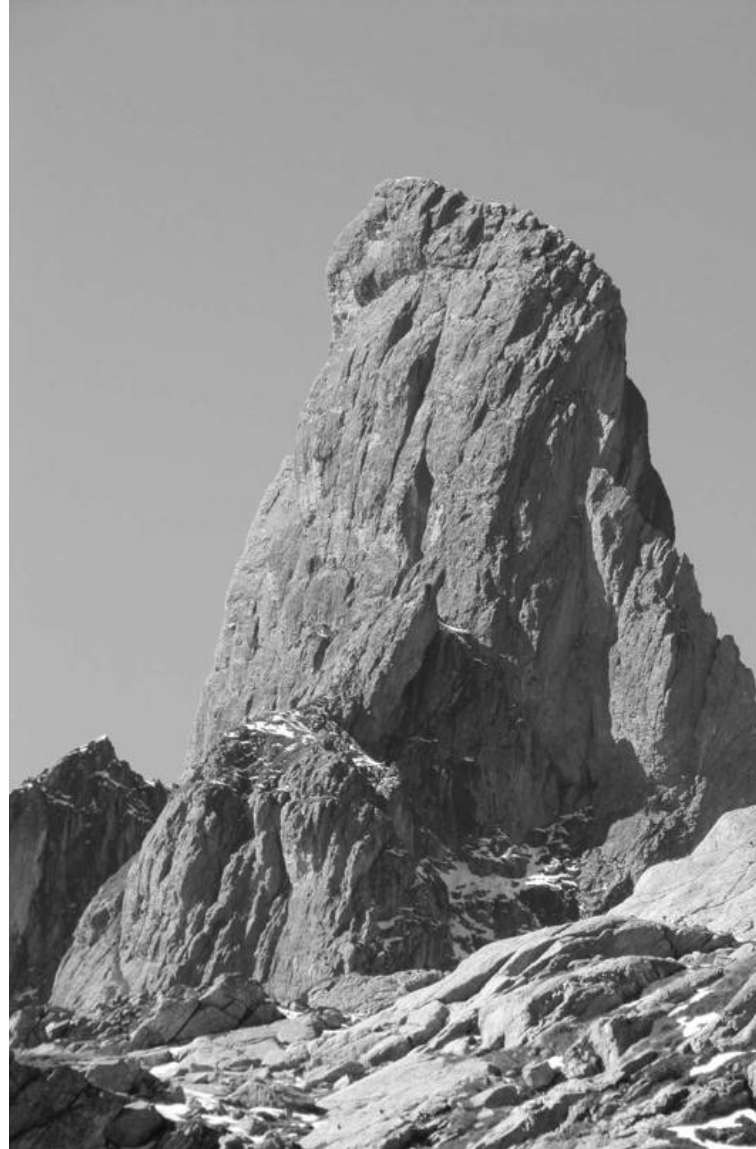
## Première proposition de classement de site en Beaufortain.

Monsieur le Président, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la nécessité de mieux préserver le massif du Beaufortain, au delà de ce que prévoit le SCOT Arlysère en cours de finalisation. Ce document va certes souvent dans le bon sens, mais il comporte certains points particulièrement contestables, souvent même en contradiction avec d'autres parties du document.

Sur le secteur du Grand Mont, couvert par la ZNIEFF 1 n°73090012 (Lacs de la Tempête et Grand Mont), il est prévu de traverser une zone d'hivernage et de nidification des Tétralyres (pourtant citée p.40 du DOG) avec une piste de ski qui entrainera une perturbation hivernale de la faune. Cette ZNIEFF et la zone du col de la Bâthie qui la jouxte auraient à minima pu faire l'objet d'une préconisation particulière de préservation.

Sur le secteur de l'espace Diamant, il est prévu l'équipement d'un versant vierge sur les pentes Est de la Tête des 3 Coins, coté Hauteluce (Télésiège de Bellastat), en contradiction avec la préservation des espaces à valeur paysagère tels que décrits en p.15 du DOG. De plus, le mauvais enneigement de ce secteur, entrainerait probablement l'utilisation de canons à neige supplémentaires, en conflit d'usage avec la fabrication d'électricité hydraulique (l'eau vient des barrages) et donc une diminution de la capacité à utiliser une énergie renouvelable.

D'autre part, l'espace concerné s'étend en fait sur les deux pays : Arlysère et Tarentaise-Vanoise, voire trois avec le pays du Mont Blanc. Il constitue à l'évidence un lieu de naturalité et de ressourcement exceptionnel de par son étendue et ses qualités paysagères. Il possède un caractère qui lui est propre et contribue à la fréquentation touristique de nos vallées. Il serait souhaitable qu'une gestion à l'échelle du massif puisse être envisagée pour permettre une meilleure protection des sites remarquables accompagnée d'un développement raisonnable du tourisme estival. La création d'un parc naturel régional a été évoquée sans succès jusqu'à présent, mais différentes questions restent posées : Quel caractère pour ces montagnes ? Quelle gestion des engins motorisés ? Quelles conditions pour



l'ouverture éventuelles de nouvelles pistes pastorales ?

Quelle politique architecturale pour la rénovation des chalets d'alpage ? Quel maillage de refuges ? Quel réseau de sentiers ? Quels liens entre les deux versants du Beaufortain ? Lesquels renforcer ou développer ?

Nos associations sont très attachées au caractère naturel des paysages, aussi vous ne serez pas surpris si nous proposons qu'un premier noyau de sites

classés soit constitué prochainement. Ce mode de protection préserve le paysage tout en permettant les activités traditionnellement pratiquées localement : chasse, pêche, agriculture et randonnée. Il comprendrait dans un premier temps le Grand Mont, le col de la Bathie et les lacs de la Tempête afin de les mettre à l'abri de toute extension de domaine skiable (équipement de remontées mécaniques et pistes) de la station d'Arêches Beaufort. Dans

### **Deuxième proposition :**

Mesdames et Messieurs, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le projet de classement de site qui concerne actuellement les communes de La Bathie, Cevins et Beaufort. Une étude paysagère va sans doute être engagée dans les prochaines semaines. Les secteurs concernés sont pour le moment le Col de La Bathie, Le Grand Mont et les lacs de la Tempête. Récemment une extension à la vallée de la Grande maison a été évoquée, elle concerne plusieurs communes dont la position sur ce sujet n'est pas encore connue.

Il y a déjà de nombreuses années notre association avait tenté, sans succès hélas, de relancer l'idée d'un parc régional du Beaufortain. A l'heure où différents acteurs réfléchissent à la relance du tourisme estival, il nous semble important de faire reconnaître la valeur paysagère de ce massif relativement étendu. Un site classé protège le paysage, il s'oppose par exemple à la construction de remontées mécaniques, mais ne change rien aux pratiques agricoles ou à la chasse. La réalisation de pistes pastorales ou forestières reste possible quand les travaux sont effectués de façon soignée.

Si certaines communes sont volontaires pour profiter de l'ouverture de cette procédure, il serait

### **Projet d'antenne relais à Sainte Foy.**

Monsieur le Maire, nous vous avons adressé un courrier, il y a plus d'un mois au sujet d'un projet d'antenne relais situé à proximité du hameau de Chenal dessous. A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse et nous le regrettons vivement car nous aurions souhaité participer à l'élaboration d'une solution consensuelle.



l'avenir, il serait souhaitable qu'il soit étendu à tous les sites qui font la réputation du massif dont notamment le Quermoz, la Pierra Menta et les Cinq Lacs. Il nous paraît clair qu'une concertation impliquant de multiples acteurs est nécessaire sur cette thématique. Nous nous tenons à votre disposition ainsi qu'à celle de vos collègues pour tout échange sur ce sujet. Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

facile pour les services de la DREAL d'organiser une réunion d'information pour répondre aux questions des élus sur les contraintes liées à un classement de site. L'APTV qui pilote les réflexions en matière de SCOT serait sans doute la mieux placée pour l'organiser, mais à défaut notre association pourrait s'en charger. A notre connaissance les sites concernés ne sont l'objet d'aucune menace, à part peut être la création sans précautions de quelques pistes d'alpage. Ce massif a donc essentiellement une vocation agricole et touristique. Un grand site classé du Beaufortain aurait le mérite de jeter un coup de projecteur sur l'Adret de Tarentaise parfois méconnu. Il contribuerait à rééquilibrer l'image de notre vallée réputée pour ses stations de ski, mais dont les paysages sont parfois trop artificialisés.

Mesdames et Messieurs, il vous appartient de profiter ou non de ce que nous considérons comme une opportunité. En restant à votre disposition, nous adressons Mesdames et Messieurs les Maires nos sincères salutations.

Conformément à l'article L600-1 du code de l'urbanisme nous vous adressons ce nouveau courrier au titre d'un recours gracieux vous demandant de rapporter le permis de construire N° 073 232 11 M5013 délivré le 30 juin 2011.

Comme vous le savez probablement, le doute quant à l'innocuité des ondes électromagnétiques sur la santé humaine est de plus en plus important. De nombreux tribunaux ont tranché dans le sens du principe de précaution. De même, le « trouble de vue » qui traduit pour un propriétaire une atteinte à la qualité des paysages dont il peut profiter de chez lui a été souvent confirmé par la justice. (voir sur internet : tgi Carpentras+antenne relais).

D'autre part le dossier de permis de construire, que nous avons pu consulter, ne précise pas que les personnes résidant dans les hameaux du Franier et de Chenal sont déjà soumises aux effets d'une ligne à Haute tension qui survole presque certaines maisons. Il nous semble donc nécessaire de prendre en compte

les effets cumulés de cette ligne et des antennes relais pour implanter une nouvelle source d'ondes électromagnétiques. Il n'est pas précisé non plus que le hameau de Chenal dessous compte deux gîtes d'étapes relativement fréquentés grâce à la situation exceptionnelle qui est la leur. Il nous paraît clair qu'un impact sur leur activité peut être envisagé dès lors que l'exposition aux champs électromagnétiques sera accrue et qu'une dégradation du paysage environnant leur sera infligée.

Monsieur le Maire de sainte Foy a bien voulu nous répondre de façon plutôt positive, en acceptant l'examen par la société Orange des sites alternatifs proposés par les riverains. De la même façon, Monsieur le maire de Villaroger que nous avons contacté, (sa commune est propriétaire de la parcelle portant le pylône du Franier) serait prêt à envisager de déplacement de l'antenne du Franier. Donc les discussions avec les deux élus concernés semblent porter leurs fruits. Mais comme le temps passe et que nous n'avions pas de retrait clair du permis accordé à Chenal, nous avons demandé à notre avocat de déposer un recours devant le TA contre cette autorisation. Une décision de la cour d'appel de Montpellier, dans un cas très voisin de celui de chenal, est venue très opportunément confirmer nos arguments. A suivre.

### **Déplacement de la RN 90 en amont de Moutiers.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous avons consulté le dossier DEVIATION RN 90, entre Moutiers et Pomblières. Motivé par les risques importants de chutes de bloc, cet itinéraire devrait emprunter la Rive Gauche au pied de la carrière existante. Le dossier volumineux semble répondre techniquement à tous les problèmes générés par ce nouveau tracé : protection des chutes de bloc, écoulement des eaux pluviales, protection de l'Isère.. Nous sommes toutefois surpris par les caractéristiques du tracé et des ouvrages qui en découlent. Ceux-ci correspondent plus à une voie express qu'à une simple RN : profils, courbes, largeur excessives...

Tous ces éléments conduisent à motiver des vitesses excessives sur une courte distance, alors que les raccordements à la voirie existante sont limités à une seule voie montante et descendante

Tout l'itinéraire de la RN 90 étant limité normalement à 90 KM/ H, il est surprenant voir dangereux d'offrir la possibilité d'une forte

Monsieur le Maire notre courrier a une portée juridique qui nous permet de conserver notre capacité d'action, mais nous tenons avant tout à vous communiquer des arguments qui nous l'espérons vivement, pourraient vous amener à reconsidérer l'autorisation délivrée. Dans l'espoir de rencontrer votre compréhension et en restant à votre disposition nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

accélération de la vitesse des usagers, qui ne résoudra en aucun cas les vrais problèmes de bouchons chroniques de la vallée de la Tarentaise.

Cette courte déviation n'aurait elle pas pu être traitée plus sobrement pour ne pas atteindre de tels coûts « pharaoniques » ?

Par contre nous notons la possibilité d'une prise en compte d'une Véloroute ou VOIE VERTE dans le projet. Nous sommes bien sûr satisfaits de cette intégration. Toutefois cette largeur minimum de 3 m, certainement acceptable en plaine, nous paraît insuffisant dans ces conditions (positionnée à mis talus et bordée d'un enrochement en amont et d'une barrière en aval). Nous demandons que cette largeur totale soit portée à 4 m pour offrir une meilleure sécurité aux cyclistes. Les raccordements de cette Voie Verte au réseau existant sont très imprécis et demanderaient une meilleure prise en compte. Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

### **Mont Valaisan. (janvier 2011)**

Monsieur le Préfet, la commune de Montvalezan-La Rosière prépare un dossier UTN afin d'équiper le Mont Valaisan de deux remontées mécaniques. Cet aménagement serait justifié par le déséquilibre de fréquentation entre les versants italien et français de l'espace San Bernardo. Il constituerait « l'ultime équipement » de ce site touristique. Les associations de protection de l'environnement tiennent à vous faire part de leur très vive opposition à ce projet.

En effet, l'implantation de remontées mécaniques en site vierge leur paraît en contradiction formelle avec la directive territoriale des Alpes du Nord élaborée par les services de l'Etat et soutenue par de nombreux acteurs de la Région Rhône Alpes.

Le Mont Valaisan étant visible de très loin, la mise en place des télésièges et la création des pistes dans un terrain très pentu engendrerait une artificialisation massive des paysages très préjudiciable au tourisme estival.

A partir du sommet un très grand domaine de ski hors piste sera ouvert. Sur le versant italien exposé au Nord, il sera possible de rejoindre la Thuile. On peut penser que l'itinéraire sera très fréquenté et que le risque d'accident est élevé dans cette longue combe vierge de tout aménagement. Toute la haute vallée des Moulins sera ouverte au ski hors piste et ce quel que soit le zonage du PLU (domaine skiable ou pas). Moyennant une petite

remontée ski sur l'épaule au col de Truche, il sera facile d'accéder au vallon voisin de la Louve blanche située sur la commune de Sainte Foy-Tarentaise. Un espace considérable risque donc d'être banalisé et parcouru par un grand nombre de skieurs. Les tétras lyre étaient nombreux autrefois sur l'espace occupé aujourd'hui par la station. L'augmentation de la fréquentation du vallon des Moulins se fera aux dépens de la population de résiduelle.



La commune de Montvalezan espère rééquilibrer les ratios de fréquentation du versant français par rapport au versant italien. Cet objectif semble ambitieux car

les nouveaux équipements draineront encore plus la clientèle vers le versant italien. Le retour s'effectuant par les remontées italiennes neutralisera les effets escomptés. De plus le versant français étant très pentu et exposé au sud, il se déneigera rapidement et deviendra impraticable.

D'autre part, le dossier montre que les diverses remontées de la Rosière sont loin de la saturation. Il est peu probable que le nouvel aménagement envisagé contribue à augmenter le passage des skieurs sur ces engins « sous utilisés ». La courbe de l'évolution des nuitées hivernales en Tarentaise montre depuis dix ans une légère régression. Il serait donc prudent à nos yeux de gérer au mieux l'existant tout en faisant porter les efforts sur la fréquentation estivale pour laquelle il existe dans ce massif un potentiel important de croissance. Ce choix responsable impose à nos yeux une volonté politique forte et une très grande vigilance quant à la naturalité de nos paysages. Aussi, nous espérons, Monsieur le Préfet, que les services de l'Etat émettront un avis négatif sur ce projet néfaste pour le patrimoine paysager de la Tarentaise. Dans l'espoir de rencontrer votre compréhension, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations. (Courrier MW, CAF, VET , FRAPNA)

Hélas une autorisation a été accordée de justesse par la commission UTN pour deux télésièges desservant le Mont Valaisan. Après réflexion, nous avons décidé conjointement avec nos amis du CAF et de la FRAPNA de déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble. Nous avons développé nos arguments dans deux directions : le non respect de la composition de la commission UTN (il manquait les nouveaux conseillers généraux qui ne pouvaient être présents car tout récemment élus) et l'absence d'étude d'impact sérieuse en matière de flore, de paysage, d'avifaune et de ski hors piste. Un très gros travail réalisé en concertation avec notre avocat. A suivre

### **Gilly**

Au mois de mai, nous avons appris que seule Novergie était condamnée. (Le simigeda aussi, mais il s'agissait paraît-il d'une erreur d'impression). Les citations directes induites par VET et l'ACALP étaient déclarées non recevables. Nous aurions pu en rester là et nous faire verser le remboursement de nos frais d'avocat et toucher notre euro symbolique de dommages et intérêts. Après un sondage auprès de nos adhérents, et en concertation avec l'Acalp, nous avons décidé de faire appel de ce jugement.

### **Rénovation des refuges**

Le conseil général a décidé de subventionner la rénovation ou la construction de nouveaux refuges à raison de 50%. A cela s'ajoute celle de la région à hauteur de 30%. D'où une vague sans précédent de rénovations-constructions dans ce domaine. Dans l'ensemble tous ces projets méritent d'être soutenus. Parfois il faut veiller à empêcher l'accès aux véhicules motorisés comme en Lauzière à Bonneval et Montgellafrey. Parfois l'architecture nous paraît contestable..

### **Gestion des déchets.**

Quelques données chiffrées :

La Tarentaise produit chaque année 59600 tonnes de déchets. 71 % sous forme d'ordures ménagères et 21% collectés en déchèteries. 63% de ces déchets sont produits en hiver avec sur l'année 6% de collecte sélective et 12%

de collecte de verre. 75% de la collecte sélective est le fait de la population locale, mais il reste malgré tout 28% d'emballages recyclables et 40% de matières organiques dans les poubelles des habitants permanents...

Notre vallée a donc encore de très gros progrès à faire en matière de gestion des déchets. Un tiers des habitants consomment de l'eau en bouteille alors que l'eau de notre vallée est très bonne en général et que si nécessaire on peut utiliser des carafes filtrantes. La collecte des déchets électroniques en déchetterie est ignorée par encore un quart de la population..Plus de 500 tonnes de nourriture même pas déballée dans nos poubelles chaque année..

**Evolution des structures intercommunales :** les 43 communes de Tarentaise ont adhéré au SMITOM syndicat chargé du traitement des déchets. Comme c'est la seule structure commune et compétente en matière de déchets, c'est elle qui mène les réflexions en matière d'amélioration de la collecte sélective. Un contrat d'accompagnement a été signé avec l'ADEME pour développer le recyclage sous toutes ses formes. Des groupes de travail ont été créés et nous avons été invités à y participer. Au programme développer le compostage, mettre en place une collecte de la fraction fermentescible pour les gros producteurs, informer encore et encore la population permanente et les touristes en matière de tri sélectif. Il est clair qu'en station la situation est difficile à cause de la diversité des publics, de l'exiguïté des certains logements, de l'absence de place pour l'information, de l'éloignement des conteneurs...du manque de volonté de certains loueurs. Mais il faut saluer le travail initié par nos élus en espérant que les différentes initiatives porteront leurs fruits.

### **Usines d'incinérations de Tarentaise.**

Faut-il rappeler que Vivre en Tarentaise est pour le recyclage maximum et la prévention à la source. L'incinération devrait donc être le dernier recours.. Elle reste hélas le mode principal de traitement aujourd'hui. Nous participons aux deux commissions locales d'information et de concertation de Valezan et des Brévières.

Pour ceux qui douteraient encore de la nocivité de ces usines, il suffit de regarder pour chacune d'elles les quantités de mâchefers et de résidus de filtration hautement toxiques (REFIOM) formés chaque année. Les mâchefers sont utilisés en travaux routiers dans des conditions qui sont contestées par les associations. La législation en la matière devrait évoluer dans des délais assez rapides. Les REFIOM sont enfouis dans des mines de sel en Allemagne. Un cadeau que nous léguerons à nos descendants...

### **Usine de Valezan.**

Elle a incinéré 16910 tonnes de déchets et 2128 tonnes de boues de stations d'épuration en 2010. 840 tonnes ont été incinérées à Passy pour cause de travaux sur l'incinérateur. En haute saison les déchets sont mis en balles pour être incinérés en basse saison : 2124 balles formées en 2010. 686 tonnes de REFIOM exportées en Allemagne en 2010.

3569 tonnes de mâchefers produits cette même année. On y a récupéré malgré tout 426 tonnes de ferraille.

L'usine est contrôlée en continu pour certains polluants et ponctuellement pour les dioxines. Un contrôle inopiné a été réalisé récemment. Toutes les normes sont respectées assez largement il faut le reconnaître. Un suivi est en place sur le milieu naturel. Des analyses de terre, d'herbe, de salade, de lichens, de lait, d'air sont réalisées sur plusieurs sites dont un éloigné de l'usine. Les résultats semblent montrer pour le moment qu'il n'y a pas d'impact des

émissions de l'usine sur l'environnement. Les chiffres montrent aussi que nos sols contiennent parfois naturellement certains métaux dans des quantités inquiétantes comme pour le plomb et l'Arsenic. On ne les retrouve pas forcément dans la salade analysée...Tout dépend de l'endroit où elle a été plantée. L'air du site témoin contient des taux étonnants de métaux lourds dangereux comme le chrome et le cadmium. Au même endroit le sol contient des quantités de dioxines supérieures aux normes recommandées. Comment expliquer ces pollutions : incinération de déchets par les voisins ? Ecoouage ? Brûlage de déchets verts ? Restons vigilants au sujet de cette usine, mais soyons aussi rigoureux dans nos pratiques de tous les jours, une vieille batterie au plomb ou au cadmium enterrée pollue le sol durablement. Beaucoup trop de personnes continuent de pratiquer des feux de jardins extrêmement polluants..Pour terminer, nous avons

demandé si le personnel de l'usine d'incinération bénéficiait d'un suivi médical. En effet, la manipulation des REFIOM, poussières très fines et très toxiques nous paraît devoir être effectuée avec

### **Usine d'incinération de Tignes les Brévières.**

Cette unité comprend deux fours qui peuvent fonctionner simultanément ou individuellement. L'usine a fonctionné sur l'année à 70% de sa capacité. Elle a incinéré en 2010 une masse de 10 247 tonnes de déchets contre 12 247 en 2009. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Espérons que l'un de ces fours pourra être fermé un jour pour cause d'amélioration du tri sélectif. 2047 tonnes de mâchefers et 221 tonnes de résidus de filtration ont été formés lors de la combustion. Les mâchefers ont été « valorisés » en technique routière et les résidus de filtration ont été « stabilisés » dans un centre d'enfouissement de classe I en France. Des mesures en continu sont effectuées sur les fumées. Elles montrent que les valeurs limites pour les différents polluants sont respectées. Mais une mesure ponctuelle effectuée en octobre 2010 a révélé un dépassement de la concentration en dioxines et furanes (0,16 au lieu de 010 max). Cette mesure n'a été effectuée que durant trois heures et à l'allumage du four alors que la durée habituelle est de huit heures. La même mesure a montré une concentration proche des valeurs limites pour les oxydes d'azote. Par contre une mesure effectuée en avril sur une durée plus longue montre un respect global et large des normes.

Comme pour l'incinérateur de Valezan, il y a un suivi de l'impact du fonctionnement sur le milieu naturel. Analyses de sol, de graminées, de légumes et de lichens. Des entonnoirs recueillent l'eau de pluie qui passe à travers différents réactifs pour évaluer les rejets en métaux lourds (collecteurs de précipitation) et ce en différents points disséminés autour de l'usine (5 en tout).

En ce qui concerne l'analyse des sols, en 2010 rien n'a été décelé de significatif alors qu'en 2009 l'arsenic, le cuivre, le mercure, le vanadium, le nickel étaient détectés avec des concentrations qui pouvaient poser problème.

En ce qui concerne l'herbe, la concentration en dioxines et furanes dépasse les normes d'assez loin en un point sur 5 au sud de l'usine (6 pico grammes en 2010 au lieu de 0.85pg maxi).

les plus grandes précautions. La réponse a été affirmative, mais très générale. On nous a renvoyé à la médecine et à l'inspection du travail ...



Au sujet des légumes collectés aux Boisses en 2009, les teneurs détectées dans de la rhubarbe et du céleri en arsenic, chrome, nickel, et plomb retiennent l'attention. L'analyse de salade n'a pas révélé de plomb en 2010 aux Boisses. Dans les graminées on ne détecte pas de métaux lourds avec des quantités qui pourraient nous inquiéter. Enfin, dans les lichens on détecte un impact marqué en termes de dioxines au nord et au sud de l'usine : en gros deux fois la dose considérée comme forte dans ces lichens. Dans ces mêmes végétaux, on relève en 2010 des valeurs supérieures à la valeur de référence en cuivre et plomb. Les concentrations en cadmium, mercure, antimoine et zinc dépassent les valeurs considérées comme fortes pour la station située au nord de l'usine. Enfin les collecteurs de précipitation confirment une concentration anormalement élevée en dioxine sur la seule station située au sud de l'usine. Il en va de même pour le cadmium sur ce site. **Ces différents résultats appellent de notre part une grande vigilance et confirment que l'incinérateur modifie de façon inquiétante la composition du milieu naturel.** Nous allons sans doute demander des explications complémentaires aux services de l'Etat. Mais il faut aussi être prudent dans les interprétations quand on constate que le site référence retenu (sur Landry) pour l'usine de Valezan présente dans le sol des quantités inquiétantes de dioxine. On y trouve aussi dans l'air du cadmium et du chrome dont la présence est difficile à justifier.. N'oublions pas que l'arsenic, le plomb et d'autres

métaux sont souvent présents naturellement dans nos

sols.

### **Usine MSSA de Pomblière Saint Marcel**

Notre association avait réclamé il y a environ cinq ans la création d'une commission d'information (CLIC) sur ce site classé Sévés II. Cette CLIC s'est réunie fin octobre et s'est poursuivie par une réunion publique houleuse.

Au cours de la CLIC, les responsables de l'usine ont reconnu le largage de quelques kilogrammes de chlore à 3 reprises en deux ans. Nous avons fait état des odeurs de chlore régulièrement perceptibles de Villette à Moutiers de puis des années. Il n'y a pas d'enregistreurs en dehors des environs immédiats de l'usine. Il paraît que ce gaz est détectable à des concentrations très faibles par certains nez. Conclusion à VET nous avons du flair c'est bien connu ! Au-delà, nous avons remarqué que ces informations manquaient de précision. On ne nous a pas fourni les seuils légaux de concentration en chlore admissibles pour la population. On ne nous a pas donné de résumé des enregistreurs automatiques présents sur le site et qui justement mémorisent la teneur de ce gaz toxique dans l'air. Nous avons également montré la différence entre les informations détaillées fournies pour les commissions relatives aux usines d'incinération et celles plutôt vagues transmises ce jour là.

La sous préfecture a noté nos remarques et promis que la prochaine fois nous aurions ces chiffres.

On nous a également expliqué les nombreux travaux entrepris pour limiter les risques de catastrophes dans ce site à risque. Toute une série d'événements dramatiques sont envisagés. Nous ne donnerons pas de détails ici. Le confinement des personnes en cas de fuite de chlore reste prioritaire. Il faut pour cela que chaque logement dispose d'une pièce « hermétique ». Différents périmètres autour du site sont à peu près arrêtés. Certaines personnes devront abandonner leurs habitations et seront indemnisées.

La question des fumées émises depuis quelques mois à suscité un débat public houleux. L'un des additifs utilisés lors de l'électrolyse n'est pas aussi pur que d'habitude. Suite aux nombreuses plaintes que nous avons reçues, nous avons saisi la sous préfecture. Heureusement le stock défaillant sera bientôt

écoulé...Cela provoque l'inflammation de petites quantités de sodium qui se transforme alors en oxyde. Nous avons interpellé le représentant de ce groupe industriel sur l'interaction entre cet oxyde et l'eau (par exemple dans nos bronches). L'oxyde de sodium réagit avec l'eau pour donner de l'oxygène et de la soude qui est bien connue pour déboucher les lavabos. Irritant mais pas toxique nous a-t-on rétorqué...

D'autres personnes ont demandé pourquoi il n'avait pas été envisagé de distribuer des masques à gaz à la population pour pouvoir quitter le secteur en cas de danger. Les services de la DREAL privilégient le confinement.

La comparaison avec la fameuse piste de bob de La Plagne a été faite et à cette occasion nous avons eu confirmation de ce que nous craignons en 1992. Si une fuite d'ammoniac avait eu lieu à l'époque le risque létal était majeur pour les personnes habitant autour de cette installation olympique. On avait beaucoup reproché à l'époque et ensuite pendant des années à notre association d'avoir posé des questions sur ce sujet tabou...Il y a quelques années l'ammoniac jugé trop dangereux a été remplacé par des CFC (chlorofluorocarbone) que l'on trouvait autrefois dans nos frigos. Depuis ces gaz qui détruisent la couche d'ozone et accentuent l'effet de serre ont été interdits dans les appareils de froids en Europe. Mais comme vous le voyez, il y a des exceptions. La personne présente a d'ailleurs affirmé que cette piste ne pourrait plus jamais fonctionner comme autrefois car la capacité frigorigène du nouveau gaz est bien inférieure à celle de l'ammoniac. Au fait combien nous coute encore chaque année cette installation ?

Au sujet de cette usine MSSA, on peut noter aussi qu'elle fonctionne presque à son maximum car les besoins en sodium sont en hausse du fait de l'utilisation de ce métal (ultrapur) dans des nouvelles batteries. Une unité d'extraction de lithium est en service depuis peu pour les mêmes raisons. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu dans 6 mois environ. A suivre.

## A propos du retour du vautour en Tarentaise.

Suite aux observations réalisées cet été 2009 dans nos vallées de Tarentaise et les confusions qu'elles ont pu entraîner, on peut constater qu'effectivement, l'espace aérien a bien été occupé par les vautours fauves. C'est la première fois depuis environ six ans, qu'ils stationnent ou passent en si grand nombre.

Cette occupation n'est que temporaire car ces grands voiliers d'environ 2,80 m d'envergure pour un poids de 8 kilos vont rejoindre leurs quartiers d'hiver qui sont aussi leurs lieux de reproduction : gorges du Verdon, Baronnies, col du Rousset (sud Vercors) et gorges de la Jonte et Tarn.

Ces observations mentionnent souvent plusieurs individus en même temps, rarement un individu isolé, ce qui est normal chez une espèce bien connue pour son grégarisme. En effet, les vautours fauves prospectent un territoire à plusieurs, en gardant un contact visuel, ceci afin d'augmenter leurs chances de trouver pitance. C'est une question de survie pour cet oiseau, bien mal équipé pour mettre à mort un animal (il n'a pas les serres de l'aigle royal) mais doté d'une vision exceptionnelle.



Le vautour fauve est donc un charognard strict, comme son proche parent le gypaète barbu et les deux autres vautours qui fréquentent le ciel Rhône-alpin : le percnoptère d'Égypte et le vautour moine.

Ce dernier, bien plus rare que le fauve, a été observé cet été en Savoie (dans les Bauges en autre) accompagnant des fauves.

Pourquoi des « fauves » dans le ciel savoyard ? Eradiqués des Alpes françaises au 19<sup>ème</sup> siècle par le poison et le fusil, ils ont survécu dans la partie occidentale des Pyrénées. La réussite de la réintroduction de l'espèce dans les gorges de la Jonte et du Tarn au début des années 1980 a servi de tremplin à d'autres projets : réintroduction dans les gorges du Verdon de 1999 à 2004, dans les Baronnies de 1990 à 1999 puis au sud du massif du Vercors (Col du Rousset).

Des quatre espèces de vautours citées plus haut, seul le vautour percnoptère n'a pas fait l'objet d'une « réintro », mais on a assisté à son retour spontané dans les environs immédiats des colonies de vautours fauves. Ce petit vautour migrateur, il passe l'hiver en Afrique, complétant la liste des nécrophages que l'on peut observer sur une carcasse : grands corbeaux et corneilles, milans noirs et royaux, vautours fauves et moines ainsi que le gypaète barbu.

Le « fauve » possède des sucs gastriques très puissants lui permettant de digérer des chairs en décomposition. Il a donc un rôle d'éboueur à jouer, surtout dans les zones d'élevage d'accès difficile et/ou en présence de population d'ongulés sauvages.

Pour clore cette présentation sommaire, voici quelques critères d'identification. Au sol, le « fauve » correspond au vautour de la « BD » de Lucky Luke. En vol, les choses se compliquent un peu : de loin on pourrait penser, quand il est seul, à l'aigle royal ou au gypaète. Le meilleur critère étant sa queue très courte ainsi que le contraste entre les plumes sombres des ailes et le reste du corps bien plus clair.

Enfin, en Tarentaise, les « spots » de l'été furent : la vallée des Bellevilles, secteur du Mont du Fut, 8 vautours le 18.09, la vallée des Encombres, le massif de la Lauzière, le col de la Madeleine et le secteur de Valmorel, 18 oiseaux le 17.08. Mais aussi le versant Beaufortain de la Tarentaise avec 40 vautours au dessus du Fort de la Platte le 29.06. A noter, un individu a séjourné courant juillet dans le secteur de Rosuel, aperçu quelques fois volant avec les gypaètes locaux.(com. du PNV). Merci aux collègues « ornithos » et aux autres pour ces infos.

## **Transports et plan climat énergie dans le cadre du scot Tarentaise .Contribution de VET aux travaux du CLD**

Le scot est avant tout un projet d'avenir pour le territoire de Tarentaise Vanoise.

### **Pourquoi s'intéresser aux transports collectifs?**

75% de l'effet de serre du territoire serait dû aux transports des touristes : voitures individuelles et avions. La France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le coût de l'énergie et donc du transport risque d'augmenter fortement dans les 15 prochaines années : raréfaction du pétrole, taxes carbone... La qualité de l'air en montagne n'est pas toujours à la hauteur des espérances de la clientèle. L'atmosphère est souvent victime de pollution par l'ozone, les oxydes d'azote et les particules fines, les HAP ...le cœur du PNV a déjà été touché par un pic de pollution à l'ozone. La demande d'un tourisme « écoresponsable » est de plus en plus forte dans notre société. Nos concurrents suisses ou autrichiens sont déjà dans l'action concrète et dans la communication. L'avenir du tourisme hivernal est incertain : mode, réchauffement climatique, coût des séjours et des transports etc... Beaucoup d'observateurs s'accordent pour penser qu'il faut diversifier les activités proposées à nos visiteurs. Le tourisme estival recèle des possibilités de développement. Mais il nécessite une réflexion spécifique et globale qui intègre la problématique transport.

### **Quels transports ?**

Pour faire basculer une personne du transport individuel vers le transport collectif, il faut s'intéresser à toute la chaîne : transport sur de longues distances et acheminement local. Prise en compte des bagages. Pas de rupture de charge. Offre de commerces à des prix raisonnables sur place. Idem pour le matériel. Le transport le moins consommateur de produits pétroliers paraît être le train. La voie ferrée unique de Tarentaise et le tronçon de voie unique sur le trajet Lyon Chambéry sont des handicaps. Mais en semaine, la nuit et même le dimanche il y a de larges disponibilités pour augmenter le transport ferré. Il n'est pas interdit d'envisager également des bus de liaisons entre la Tarentaise et certaines grandes villes d'Europe. La route d'accès à la Tarentaise est saturée une dizaine de WE par an seulement. Chaque jour des milliers de personnes viennent travailler en Tarentaise. Une étude sur les liaisons fond de vallée station a été réalisée et a montré que sur certains créneaux horaires, il y a matière à mettre en place des transports collectifs. L'axe Albertville Bourg Maint Maurice n'a toujours pas fait l'objet d'une étude même s'il faut reconnaître que cela n'est pas facile. La mise en place d'un tram-train sur ce trajet a souvent été évoquée par le CLD. Le développement du tourisme estival et les besoins de la population locale impliquent aussi de desservir certains villages, lieux de visite, départ de ballades à pied..

### **Quels moyens d'action ?**

L'offre de transport doit précéder la sensibilisation du public... Décourager l'accès en voiture : parking payant en station, voies réservées aux bus sur les accès routiers ? Péage à l'entrée de la Tarentaise ? Billets couplés transport grandes lignes +transport local+ forfait de ski+ transport des bagages. Trains ou bus affrétés par des opérateurs touristiques. Trains de nuit à des tarifs très proches du coût du transport en voiture. Les séjours décalés du dimanche au dimanche, du mercredi au mercredi ou encore les séjours courts ne nécessitent pas de travaux sur le réseau ferré. Il est possible également de s'interroger sur le type de clientèle que l'on souhaite accueillir. Faut-il vraiment continuer d'aller chercher des touristes très loin en Europe et à la surface de la planète ? Ne faut-il pas viser progressivement des personnes plus proches géographiquement et probablement moins fortunées ? Nous voilà en plein dans le projet d'avenir pour notre Tarentaise...

### **Qui doit agir ?**

L'Etat est responsable des trajets grandes lignes, la région des TER, le Conseil général de certaines lignes de bus, des collectivités locales mettent en place des navettes, des compagnies privées desservent certaines destinations. On ne peut pas demander à l'APTV de mettre en place des TGV ou des trains de nuit à destination des quatre coins de l'Europe. Mais il ne faut pas négliger l'impact que pourrait avoir une démarche collective de stations de Tarentaise auprès de l'Etat (ou de la SNCF). Une concertation multi acteurs est indispensable. Localement la mise en cohérence des différentes possibilités devrait être assurée par l'APTV, mais cela suppose peut être une modification de ses statuts.

### **Dans quel cadre ?**

L'opportunité des réflexions sur le SCOT doit être saisie. Le plan Climat Energie Territorial ne devrait pas ignorer cette question centrale. D'autre part de tels plans sont en cours d'élaboration ou de finalisation par le Conseil Général et par la Région..Le Parc de la Vanoise doit également en élaborer un dans son aire de compétence. Il semble qu'on s'oriente vers une démarche commune PNV et Tarentaise. Il faudra prendre en compte bien sûr le chauffage des logements permanents ou touristiques...Le développement de l'isolation, de l'utilisation des énergies renouvelables, les économies d'énergie, l'efficacité énergétique...Egalement la provenance de la nourriture qui impacte également notre bilan carbone.(Une famille de quatre personnes nourrie suivant les conseils du ministère produit l'équivalent d'un parcours en voiture de 35 000 km en CO<sub>2</sub>).

**Avec quels objectifs ?**

Sensibilisation, information, programmation chiffrée du passage du transport individuel au transport collectif ???  
Le rythme actuel serait de 1% de report vers les transports collectifs. A ce rythme, sur 45 ans on passe d'une consommation 100 à 67. Avec un rythme de 3 % par an, sur 45 ans on passe de 100 à 25 et on remplit les engagements en termes de réduction des gaz à effet de serre liés aux transports...

**Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti ou salle du jeu de boule à Aime.**

**Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.**

**Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : [vivrentarentaise.fr](http://vivrentarentaise.fr)**

**Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.**

**Adresse électronique du Président : [alain.machet9@orange.fr](mailto:alain.machet9@orange.fr)**

Visitez le site :[vivrentarentaise.fr](http://vivrentarentaise.fr)

**Pour payer votre cotisation 2012**

**Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Les Villards 73210 Landry**

**Tarif normal: 18 €/an      tarif couple: 27 €/an      Petits revenus: 7,5 €/an**

**Nom:.....Prénom:.....**

**Adresse:.....**

.....

**Téléphone:.....**

**Courriel :.....**